

Bon à savoir !

Le meilleur des infos de la CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes

La 5^e vague est là, fulgurante, et en cette période de l'année, régulièrement, on constate que tout le monde, élèves comme personnels enseignant-es et non enseignant-es, est fatigué. Mais cette année, avec la gestion de la crise sanitaire, on peut aller jusqu'à « est épuisé », avec des conditions de travail dégradées.

Cela ne doit pas nous dispenser de chercher à comprendre pourquoi nous en sommes arrivé-es à une situation où nous constatons que davantage de collègues nous sollicitent, parce qu'ils ne se retrouvent plus dans le métier, et qui nous interrogent pour savoir, comment en partir. Cette question n'est pas marginale mais symptomatique. Certes, il y a la création des RH de proximité, mais que dire en terme de moyens concernant la médecine de prévention ? Et que dire des réformes engagées par le ministère dans lesquelles les enseignant-es ne se retrouvent pas ? Dans le 1^{er} degré avec la loi Rilhac et l'instauration d'un statut de chef d'établissement pour les directeurs d'écoles. Dans les lycées professionnelles, entre chef d'oeuvre, co-intervention et mixité des publics. Dans les lycées généraux et technologiques avec la réforme du lycée et du bac, où le contrôle continu devient la norme, et un facteur de pression sur les élèves et les enseignant-es, accentuant les inégalités entre les candidat-es, entre les établissements, favorisant la concurrence entre disciplines, ... A ce sujet, la CGT Enseignement Privé s'associe à la démarche d'une large intersyndicale de nos collègues du public pour réclamer le retour pour le bac à des épreuves terminales nationales et anonymes.

Pour la CGT EP, toutes ces réformes, à défaut d'améliorer notre système, contribuent à sa détérioration.

On parle de crise des vocations, de crise du recrutement. Rappelons que dans l'enseignement privé sous contrat, ce sont 20 % des maîtres qui sont non titulaires, mal payés, et pour qui la préparation d'un concours est difficile à mener de front avec la gestion des classes. Et quand ils passent les concours, certain-es sont recalé-es alors même que tous les postes ne sont pas pourvus... Mais ils ou elles feront quand même l'affaire pour un remplacement...

Nous demandons donc, dans le contexte actuel, une véritable politique de recrutement, avec titularisation des maîtres délégués sans condition de concours.

Nous demandons aussi une véritable reconnaissance salariale. Là encore, le grenelle de l'éducation aura permis l'instauration d'une prime grenelle (au 1^{er} mai 2021 et au 1^{er} février 2022) mais elle ne touchera pas tout le monde et se réduit au fur et à mesure de l'avancement dans les échelons (s'arrêtant au 9e). Pour nous, il y a urgence pour une refonte des grilles indiciaires et un dégel de la valeur du point de la fonction publique, mesure malheureusement écartée récemment par la ministre de la transformation de la Fonction Publique. Et pourtant, nous sommes dans une période de forte inflation, c'est notre pouvoir d'achat qui se réduit. Il y a donc une urgence sociale à augmenter les salaires, pour tout-e-s.

Il y a urgence de réfléchir à un véritable plan d'urgence pour l'éducation, avec une école qui doit devenir pour tout-e-s un lieu de rencontre, de diversité, de vivre ensemble, de partage, d'épanouissement et d'émancipation.

Pour l'heure, les vacances scolaires sont imminentes, et elles seront les bienvenues pour tout le monde.

La CGT Enseignement Privé
vous souhaite de bonnes fêtes
de fin d'année !



Quels sont les conditions pour être promu·es ?

- Depuis cette année, que ce soit pour le vivier 1 ou le vivier 2, la promotion à la classe exceptionnelle n'est plus subordonnée à un acte de candidature., d'où l'intérêt de remplir son dossier sur I-Prof.
- Pour l'étude des promotions, la situation de chaque maître est regardée au 31/08/21.
- Sont candidat·e·s pour le vivier 1 les PEPS, PLP et certifié·es ayant atteint le 3e échelon de la hors classe et ayant accompli 8 année de fonctions particulières.
- Sont candidat·e·s pour le vivier 2 les PEPS, PLP et certifié·es ayant atteint le 7e échelon de la hors classe.
- Le classement se fait suivant un barème (la somme de l'avis de la rectrice avec des points d'ancienneté dans la hors classe)

Toutes les promotions se feront au 1er septembre 2021

Les viviers 1 et 2 ne sont pas fongibles, d'où une perte de promotions, ce que dénonce fermement la CGT

Promotion à la classe exceptionnelle

	Certifié·es		PLP		PEPS	
	Vivier 1	Vivier 2	Vivier 1	Vivier 2	Vivier 1	Vivier 2
Contingent académique	27	7	7	2	5	1
Promouvables	10	20	2	5	0	4
Promu·es	10	7	2	2	0	1
Barème du·de la 1 ^{er} promu·e	179	179	129	179	-	129
Barème du·de la dernier·e promu·e	55	129	111	179	-	129
Pourcentage de femmes parmi les promu·es	70%	57%	50%	100%	-	0%

→ Au final, **il y a eu 22 promotions sur 49 possibles, soit seulement 45 % des promotions attribuées**, un scandale !

→ Quel classement en cas d'égalité de points? Pour départager les candidat·es à la promotion ayant un même nombre de points, l'administration retient comme critère l'ancienneté dans le grade mais aussi la

Promotion à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle

Les conditions requises sont :

- être au 4^e échelon de la classe exceptionnelle
- avoir 3 ans d'ancienneté au 31/08/21 dans l'échelon

Aucune candidature n'est à faire par les maîtres.

Pour les certifié·es, le contingent dans notre académie est de 8 avec 6 promouvables et donc 6 promu·es.

Pour les PEPS, le contingent est de 2, il y a 2 promouvables et donc 2 promu·es.

Pour les PLP, le contingent est de 0, aucun·e collègue n'est promu·e.

Promotion à la classe exceptionnelle des agrégé·es

Pour les agrégés, les promotions se font au niveau ministériel, la CCMA ne fait que remonter une liste de collègues susceptibles d'être promu·e·s.

Ne reste pas isolé·e, donne toi le droit et rejoins la CGT !

Contactez la CGT Enseignement privé en Poitou-Charentes
academie.poitiers@cgt-ep.org
<http://cgteppoitoucharente.reference-syndicale.fr/>